

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD1786

présenté par
Mme Kerbarh, rapporteure

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 47, substituer au mot :

« les »

le mot :

« ces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.